

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA FACULTE DE LETTRES, LANGUES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES DU 22 JUIN 2000

(après modification, approuvé par le Conseil de Faculté du 16 novembre 2000)

En l'absence de Mme DION, M. HERBIN ouvre la séance.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil de Faculté du 22 mars 2000.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Informations du Directeur

- Un incendie a dévasté une partie du toit du bâtiment Ronzier il y a 2 jours.
- La FLLASH étant devenue une UFR, M. HERBIN est à présent Administrateur Provisoire de la Faculté.
- Après consultation des Chefs de départements, il a été décidé de maintenir le tutorat et le monitorat.
- L'extension du bâtiment Matisse est en cours de réalisation.
- Avec la semestrialisation, les étudiants de Licence ne peuvent pas passer les examens s'ils n'ont pas complètement validé le DEUG 1 : cette disposition sera soumise au prochain CEVU.
- Mme CLEUET sera en congé formation de septembre à décembre 2000.
- M. DESQUILBET (service examens) obtient une mutation externe au 1/09/00 et sera remplacé par une nouvelle personne. M. HERBIN demande donc une présence accrue des Chefs de départements au moment des examens 2^{ème} session.
- M. HERBIN suggère, pour les langues d'option, d'organiser un contrôle continu écrit et un terminal oral pour alléger l'organisation des examens.
- Mme CLEUET donne quelques statistiques en matière de taux de réussite :

	<u>1996/97</u>	<u>1997/98</u>	<u>1998/99</u>
licences LLCE :	41%	41%	54%
licence LEA :	27,6%	60,9%	53,6%
licence Lettres Modernes :	49,3%	45,7%	61,5%
licence Histoire :	45,2%	44,9%	73,7%
MST AC :	96,2%	96,2%	82,4%
DEUG LLCE :	35,3%	39,9%	47,6%
DEUG LEA :	32,2%	41,5%	50,9%
DEUG Lettres Modernes :	30,6%	39,4%	47,9%
DEUG Histoire :	33,5%	45,1%	42,1%
DEUG 1ères années :	27%	39,7%	42,9%
DEUG 2èmes années :	44%	47,5%	54,9%

Il y a donc eu un effet sur les résultats de 1998/99 en licence suite à la réforme BAYROU.

M. GIUSTO souligne que des efforts doivent être faits en pédagogie pour améliorer les résultats.

- La question du tabagisme est abordée : le problème se posera tant qu'il n'y aura pas un local réservé aux fumeurs. M. FREVILLE précise que ce problème n'est pas spécifique à la FLLASH mais à l'ensemble de l'UVHC et qu'il s'agit de responsabiliser chacun.

3) Statuts de la FLLASH

L'U.F.R. Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines a été créée au sein de l'UVHC par arrêté ministériel du 18 mai 2000.

Les statuts ayant été diffusés, M. FERGOMBE demande un rectificatif à l'article 8 : « Le Directeur est élu par le Conseil de l'UFR pour une durée de 5 ans renouvelable une fois. Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs qui participent à l'enseignement, en fonction de l'unité » ; il s'agit de remplacer le terme « de » par « dans » (l'unité).

Mme ESCARABAJAL demande si, au niveau du collège Personnalités Extérieures, la FLLASH est toujours tenue d'avoir un représentant de FR3 Nord ou si on peut étendre la représentation à d'autres sociétés de télévision ou au théâtre.

Mme CLEUET répond que nous sommes tenus d'avoir un représentant d'une société économique précise.

M. BERNET demande pourquoi il y a un représentant d'une société savante de l'Avesnois et pas du Valenciennois. Mme CLEUET répond qu'il y a eu volontairement une répartition géographique.

M. FREVILLE tient à remercier la participation des personnalités extérieures aux conseils de l'Université.
M. LEVIN souligne l'aide apportée à l'UVHC par les structures locales.

Le Goethe Institut ne souhaite plus être représenté.

La proposition des statuts de la FLLASH est soumise au vote : adoption à l'unanimité (31 voix).

4) DBM et compte financier 1999

La DBM présentée est votée à l'unanimité.

Le compte financier 1999

On constate un solde positif de 832 648 F. M. FREVILLE souligne le caractère remarquable de ce solde positif pour la FLLASH et note une augmentation des recettes en formation continue, secteur à développer. Il précise que l'UVHC se classe en 3^{ème} position au niveau national ; c'est donc une dynamique à suivre.

Mme CLEUET indique que la politique documentaire se fait en accord avec la B.U.

M. WIART signale qu'en matière de taxe d'apprentissage, les sommes sont versées directement aux composantes et toujours avec affectations.

Mme CLEUET présente les graphiques réalisés par 2 stagiaires du lycée Wallon.

Le compte financier est soumis au vote : il est adopté à l'unanimité.

5) Postes : bilan et créations 2001

M. HERBIN présente les demandes de création de postes pour 2001 et les postes vacants :

CREATION DE POSTES

CLAS- SEMENT	POSTES	SECTIONS CNU	PROFILS
1	MCF	22	HISTOIRE DE L'ART CONTEMPORAIN
2	PAST	18	AUDIOVISUEL
3	PAST	18	ARTS PLASTIQUES
4	MCF	14	ESPAGNOL
5	MCF	12	NEERLANDAIS

POSTES VACANTS

- Postes vacants pour publication au 2nd tour 2000

POSTES	SECTIONS CNU	PROFILS
MCF (0700 MCF 00261)	7	poste à transformer en MCF 8ème section :LATIN GREC GRAMMAIRE (mutation C. BENNINGER)

- Postes vacants à publier en 2001

POSTES	SECTIONS CNU	PROFILS
PROF (1000 PR 0333)	10	LITTERATURE GENERALE ET COMPAREE (retraite E. CLEYNEN)
PROF (1100 PR 0106)	11	ETUDES ANGLOPHONES (retraite S. KADI)
PROF (1100 PR 0295)	11	ETUDES ANGLOPHONES (poste non pourvu en 2000)
PROF (1200 PR 0156)	12	ALLEMAND - LEA (mutation J. VAILLANT)
PROF (1400 PR 0490)	14	ESPAGNOL (poste non pourvu en 2000)
MCF (1100 MCF 0465)	11	ETUDES ANGLOPHONES (mutation J. ROSAYE)
MCF (1200 MCF 0033)	12	ALLEMAND - LINGUISTIQUE (promotion K. GERTH)
MCF (1400 MCF 00338)	14	ESPAGNOL (mutation Mme BRENOT)
MCF (1400 MCF 00419)	14	ESPAGNOL (mutation M. MARTIN)
PRAG (H0426 PRAG 00521)	14	ESPAGNOL (décès I. TISON)

- Demande de transformation

MCF de l'ENSI en MCF 21ème section MOYEN-AGE

Le poste, donné à l'ENSI (poste de Prof de Mme ABDALLAH) l'an dernier, a été rendu cette année et sera transformé en un poste MCF 21^{ème} section.

M. VAILLANT a formulé la demande d'un poste de Prof en histoire contemporaine pour le CRHICC au titre de la recherche et s'inquiète par ailleurs de savoir quelles sont les chances de voir les demandes de la FLLASH classées au sein de l'UVHC.

M. FREVILLE précise que malgré l'arrivée tardive de certaines informations dans le processus de classement des postes, la liste des composantes restera le fil conducteur.

M. GERTH explique le choix en matière de demande de création d'un poste de MCF en néerlandais (classé 5^{ème}) : le besoin d'un enseignement en néerlandais s'est clairement fait sentir dans la région Nord – Pas de Calais. Par ailleurs, le CAPES et l' Agrégation de néerlandais ont été créés respectivement en 1997 et 1998.

M. GERTH souligne la nécessité de créer un département de néerlandais.

M. VAILLANT pense qu'un département de néerlandais n'est pas nécessaire et que l'on pourrait concevoir un département d'études germaniques composé de la section d'allemand et de la section de néerlandais.

M. HERBIN n'est pas favorable à la création d'un département de néerlandais car cela est injustifié aussi bien pour le néerlandais que pour les langues optionnelles.

M. GERTH souhaite une amélioration quant à l'espace réservé à l'affichage d'informations relatives aux langues optionnelles.

Le classement relatif aux demandes de création de postes est soumis au vote : approuvé à l'unanimité moins une abstention.

6) Maquettes, livrets

M. LOUBERT a transmis aujourd'hui même une modification de maquette en MST Arts et Communication. La proposition transmise semblant litigieuse, M. HERBIN invite M. LOUBERT à revoir cette modification de maquette afin qu'elle puisse être soumise au prochain Conseil de Faculté.

7) Examens

La 2^{ème} session d'examens durera 4 semaines.

8) Questions diverses

- M. BERNET soulève la question du non remboursement, depuis plusieurs mois, des frais de déplacement pour les enseignants qui se rendent à Cambrai.

La motion suivante est proposée et votée à l'unanimité :

« L'ensemble des enseignants des départements d'Histoire et LEA intervenant au Centre Universitaire La Forêt de Cambrai ont constaté que les frais de déplacement à Cambrai n'ont fait l'objet d'aucun remboursement depuis plus d'un an. Jusqu'à présent, ces frais de déplacement, en train ou en voiture, étaient régulièrement remboursés par la communauté de ville de Cambrai. Cela n'est plus le cas depuis le mois de janvier 1999, alors que la résidence administrative des enseignants concernés est fixée à Valenciennes.

Le Conseil de la FLLASH demande instamment aux autorités compétentes de trouver rapidement une solution à cette situation anormale et inadmissible. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

.../...

Etaient présents :

Collège A :	J.P. GIUSTO - J.C. HERBIN – E MARINI-PALMIERI – D. TERRIER - J. VAILLANT
Collège B :	J. BERNET - E. BONNET – T. DEMORY – M. ESCARABAJAL – A. FERGOMBE - F. LI CRAPI – B. LOUBERT
Collège AITOS :	M. LEVIN - C. MAILLOT
Collège Etudiants :	FRANCOIS T. - KETTERER JF – E. PECAUT -
Collège des Personnalités: extérieures	M. GOUGUEC – N. HOUSSIER – C. NICOLAS - R. VANCEULEBROECK
Invités :	N. CLEUET – K. GERTH – P. WIART - R. WINTERMEYER - K. ZIEGER A. FREVILLE (représentant le Président)

Avaient donné pouvoir :

Collège A :	J. HERRERAS	à	J.C. HERBIN
	H. HORLING	à	J. VAILLANT
	E. NOGACKI	à	J.C. HERBIN
Collège B :	S. GOUAZE	à	T. DEMORY
Collège AITOS :	A. GABET	à	M. LEVIN
Collège Etudiants :	S. PIOT	à	T. FRANCOIS
Collège des Personnalités extérieures :	M.P. DION	à	M. GOUGUEC
	M. GRAZIANO	à	M. GOUGUEC
	C. LANCELLE	à	N. HOUSSIER
	K. SCHINDLER	à	N. HOUSSIER
	A. WATREMET	à	C. NICOLAS
Excusés :	F. THIEME – J.P. DARRAS		

D.B.M. soumise au vote du Conseil de la FLLASH
du 22 JUIN 2000

U. B : 903
C. R : DIR
DEST : FI2

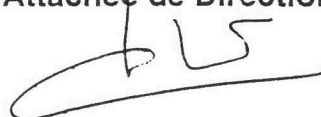
DEPENSES

218	AUTRES IMMO CORPO	150 000.00 F
6156	MAINTENANCE	5 000.00 F
6257	FRAIS DE RECEPTION	10 000.00 F
64141	HC FORM INITIALE	<u>196 830.96 F</u>
	total	361 830.96 F

RECETTES

	SUR RESERVE	150 000.00 F
70611	DROITS SPECIFIQUES	13 440.00 F
7084	MISE a DISPOSITION de PERS	20 137.00 F
7411	CONTRAT QUADRIENNAL RI	43 000.00 F
74817	T.A	20 000.00 F
7587	SOCRATES 2000	48 627.00 F
7587	SOCRATES 1998	36 775.96 F
7587	FACTURATION INTERNE	17 916.00 F
7587	AUTRES PRESTATIONS	<u>11 935.00 F</u>
	total	361 830.96 F

A Valenciennes, le 7 juin 2000
L'Attachée de Direction



N. CLEUET